

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 09 Date de la dernière révision: 18.02.21 Page 1 de 9
---	---	--

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE:

1.1. Identificateur du produit: NDP Surfaclin

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Domaine d'utilisation de la substance: Désinfectant (Bactéricide, fongicide et virucide) pour produits sanitaires non invasifs surfaces critiques et surfaces semi-critiques

Enregistrement du produit dans le ministère de santé espagnol :

Numéro d'enregistrement DGFyPS: 470-DES

Équipement médical Type IIa. Marquage CE , donné par ON 0476, numéro: MED 31348

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant: Vesimin S.L. C/Lluçà, 28 5º - 08028 Barcelone –Espagne vesimin@vesimin.com

Téléphone: +34 934 095 301

Fax: +34 933 396 628

e-mail : vesimin@vesimin.com

1.4. Téléphone d'urgence: +34 934 095 301 (en heures de bureau)

Nº Orfila (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS:

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) 1272/2008_CLP

TOXICITÉ AIGUË ORALE, catégorie 4 (H302)

CORROSIF CUTANÉ, catégorie 1B (H314)

LESIONS OCULAIRES GRAVES, catégorie 1 (H318)

SENSIBILISANT CUTANÉ, catégorie 1 (subcatégorie 1A) (H317)

AQUATIQUE CHRONIQUE, catégorie 2 (H411)

2.2. Éléments d'étiquetage : selon Directives CE

Règlement (CE) 1272/2008_CLP

Symbole(s):



Mention d'avertissement: Danger

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 09 Date de la dernière révision: 18.02.21 Page 2 de 9
---	---	--

Indications de danger:

- Nocif en cas d'ingestion (H302)
- Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves (H314)
- Provoque des lésions oculaires graves (H318)
- Peut provoquer une allergie cutanée (H317)
- Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H411)

Conseils de prudence:

- Se laver la peau soigneusement après manipulation (P264)
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit (P270)
- Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux (P280)
- Éviter le rejet dans l'environnement (P273)
- EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir (P301+P330+P331)
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher (P303+P361+P353)
- En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. (P333+P313)
- Laver les vêtements contaminés avant réutilisation (P363)
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338)
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin (P310)
- Recueillir le produit répandu (P391)
- Éliminer le contenu ou récipient en accord avec la normative locale. (P501)

2.3. Autres dangers

Pas de risques significatifs pour l'environnement ou la santé dans les conditions standard d'utilisation commerciale ou industrielle. Le produit concentré est nocif et irritant pour les yeux et la peau. Il n'est pas dangereux dans les dilutions usuelles. Conséquences de mauvaises utilisations du produit: projection sur la peau et les yeux (irritation) intoxication (absorption orale).

PBT : Le produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.2. Substance/Mélange: Mélange

Composants dangereux:

Ingredient	Num. CAS	Classification 1272/2008	Concentration
Chlorure de didecyl dimethyl ammonium 70%	7173-51-5	Liq. Inflammable cat.3: H226, Toxicité aiguë orale cat. 4:H302 Corrosif cutané cat 1B: H314	23.0%

Référence: Règlement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 09 Date de la dernière révision: 18.02.21 Page 3 de 9
---	---	--

		Danger aquatique chronique cat 1.:H410	
2-Phénoxyethanol	122-99-6	Toxicité aiguë orale cat. 4:H302 Irritation oculaire cat. 2:H319	5.00%
Cinnamaldehyde	104-55-2	Toxicité aiguë cutanée cat.4:H312 Irritation cutanée cat 2. H315 Sensibilisant cutané cat.1: H317	1.00%
Excipients et eau	-	-	qsp 100 %

* Le texte complet des phrases H indiqués dans cette Section sont décrite sous la Section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours:

Ingestion: (*) Rincer la bouche avec de l'eau et alerter immédiatement les services d'urgence. Ne rien administrer à une personne inconsciente.

Inhalation: Non applicable, ne libère pas de vapeurs.

Contact avec la peau: Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Dans le cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation persiste demander un avis médical.

Contact avec les yeux: Laver abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste consulter un ophtalmologue.

(*) Information pour le médecin: ne pas faire vomir. Faire un pompage d'estomac, addition préalable de dimeticone (antimousse).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets et symptômes: Pas d'effet spécifique et/ou symptômes connus

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil thérapeutique: en cas d'ingestion, envisager de faire une endoscopie. Traitement des symptômes. Se référer à la section 4.1.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés: Mousse, poudre chimique sèche, extincteur à dioxyde de carbone (CO₂), sable et eau, brouillards d'eau.

Moyens d'extinction déconseillés: aucun.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 09 Date de la dernière révision: 18.02.21 Page 4 de 9
---	---	--

Dangers d'exposition particuliers provenant de la substance ou préparation, ou des produits de combustion et des gaz produits : Produit non inflammable. Dans le cas d'un incendie de grande ampleur des vapeurs d'amine peuvent être dégagées.

5.3. Conseil aux pompiers

Equipement de protection spécifique pour les pompiers: les pompiers doivent être équipés avec l'équipement de protection adéquat.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles: Prendre les précautions habituelles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précaution environnementales: Eviter de déverser le produit dans le réseau de collecte d'eau public. Si le produit atteint le cours d'une rivière ou d'un égout, ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter les autorités. Contenir le produit dans des récipients en plastique et l'éliminer dans les lieux appropriés.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage: Ne pas rejeter le produit à l'égout ou dans l'environnement. Eliminer le produit renversé avec des matériaux absorbants (tels que de la sciure, de la tourbe, ou des agents chélatants). Placer le produit récupéré dans des récipients refermables, laver le sol ainsi que tous les objets ayant été en contact avec ce produit en utilisant un chiffon humide. Collecter les produits utilisés pour le nettoyage et les placer dans des récipients refermables.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux sections 8 et 12 de la Fiche de Données de Sécurité.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation: Prendre les mesures nécessaires pour éviter les projections dans les yeux ou sur la peau.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Stocker dans des récipients en polyéthylène à haute densité. Stocker à température ambiante, éviter les températures extrêmes et éviter le contact direct avec la lumière du jour. Conserver à une température optimale entre 10° et 30°C. Conserver exclusivement dans le récipient d'origine.

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 09 Date de la dernière révision: 18.02.21 Page 5 de 9
---	---	--

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant de surfaces. Pour utilisation professionnelle uniquement.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Non applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène: Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

Contrôle de l'exposition: Eviter de renverser, le contact avec les yeux et l'ingestion.

Equipment de protection individuelle: protection des mains (gants de sécurité) et protection des yeux (lunettes de sécurité).

9. PROPertes PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide incolore transparent
Odeur	: perceptible
pH (100% dans l'eau)	: 4-6 (20 °C)
Solubilité aqueuse	: 100% soluble (20 °C)
Densité	: 0.900 – 1.100 g/cc (20°C)
Point d'ébullition	: 97 – 102°C
Inflammabilité	: Non inflammable

9.2. Autres informations :

Non applicable

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Ne provoque pas de réaction dangereuse. Les solutions ne réagissent pas avec acides, bases, oxydants, peroxydes organiques, molécules avec groupements sulfhydriques ou les métaux lourds. Instable en présence d'oxydants puissants ou alcalins forts. Non corrosif sur différents matériaux.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Ne présente pas de possibilité de réactions dangereuses.

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 09 Date de la dernière révision: 18.02.21 Page 6 de 9
---	---	--

10.4. Conditions à éviter

Non applicable.

10.5. Matières incompatibles

Non applicable.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Non applicable.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aigüe:

Voie orale: Nocif par ingestion orale. (ref. DL₅₀ (voie orale sur les rongeurs) 300 - 2000 mg/kg).

Inhalation: non applicable.

Peau:

*Irritation de la peau: le produit pur est irritant. À la concentration d'usage (2%) il n'est pas irritant.

*Irritation des yeux: le produit pur est très irritant. À la concentration d'usage (2%) il n'est pas irritant pour les yeux.

*Sensibilisation de la peau: Ne cause pas d'hypersensibilisation.

Cancérogénicité: Non cancérogène.

Mutagénicité: Non mutagène.

Toxicité pour la reproduction: Non toxique pour la reproduction.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité.

Toxicité aquatique chronique :

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

De façon à éviter les risques sur la santé et l'environnement, suivre les instructions d'usage.

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit a une action bactéricide et fongicide de ce fait il peut affecter la flore microbienne des stations d'épuration des eaux résiduelles.

Le produit contient des tensioactifs et ainsi générer de la mousse dans les stations d'épuration des eaux résiduelles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 09 Date de la dernière révision: 18.02.21 Page 7 de 9
---	---	--

12.4. Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'est pas identifié comme PBT/vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Toxique pour les organismes aquatiques

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les récipients vides et sales doivent être manipulés de la même façon. Le produit peut être porté à un centre contrôlé d'incinération, en respectant toujours les réglementations locales. Les surplus de produits et les déchets résultant d'une utilisation normale doivent être étiquetés afin d'être identifiés et scellés. Les dilutions de produits une fois utilisées peuvent être rejetées à l'égout. Le produit ne présente pas de risque pour l'environnement au sens de la Directive 88/379/EEC sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des préparations dangereuses.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Substance liquide potentiellement dangereuse pour l'environnement, n.e.p. (contient Bis-3 (aminopropyl) dodécyl amine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 9

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage III

14.5. Dangers pour l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

Pour le transport routier (ADR), la disposition spéciale 375 est utilisée (ces matières, lorsqu'elles sont transportées dans des emballages simples ou combinés contenant une quantité nette par

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 09 Date de la dernière révision: 18.02.21 Page 8 de 9
---	---	--

emballage intérieur ou individuel de 5 litres ou moins pour les liquides ou de 5 kg ou moins pour les solides, ne sont pas soumises à toute autre disposition de l'ADR).

Pour le transport maritime (OMI), la disposition spéciale 2.10.2.7 est également utilisée pour les conteneurs de 5 litres.

Pour le transport aérien (IATA), la disposition A197 est utilisée pour la même raison

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

La présente fiche de données de sécurité et en accord avec le Règlement (CE) n° 1907/2006, 453/2010 et 830/2015.

Legislation européenne : Règlement (CE) 1272/2008

15.2. Évaluation de la sécurité chimique : ne requiert pas.

L'information pour la sécurité et la santé portée sur l'étiquette de ce produit est en accord avec la réglementation de l'Union Européenne.

16. AUTRES INFORMATIONS

Autre information : Le texte indiqué montre les modifications depuis la dernière révision.

Texte complet des phrases-H auxquelles se réfèrent les sections 2 et 3 :

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion

H312: Nocif par contact cutané.

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315: Provoque une irritation cutanée

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils relatifs à la formation :

Le produit doit être manipulé par un personnel spécialisé, en suivant les indications du fabricant. Les modifications depuis la dernière version se réfèrent à l'adéquation du format et contenu du Règlement 453/2010.

Classification du mélange selon le Règlement CE 1272/2008.

Vesimin S.L. donne ces informations de bonne foi. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'établissement de la fiche. Ce document n'est

Référence: Reglement CE 1907/2006 Règlement CE 453/2010	FICHE DE DONNEES DE SECURITE (FDS) Produit: NDP Surfaclin	Version 09 Date de la dernière révision: 18.02.21 Page 9 de 9
---	---	--

qu'un guide de bonne manipulation du produit par un opérateur correctement formé. Il ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Vesimin S.L. ne fournit aucune déclaration ou garantie, exprimée ou implicite, incluant sans limitations aucune garantie marchande, aucune adéquation à un usage spécifique des informations sus nommées ou du produit auquel elles se rapportent. En conséquence, Vesimin S.L. ne sera tenue pour responsable de dommages résultants de l'utilisation ou de la confiance en ces informations.